

6. **On doit encourager les personnes handicapées à s'engager pleinement dans la société et à participer aux changements sociaux afin de s'épanouir et d'assumer leurs obligations à titre de citoyens.**

2. Création du comité parlementaire pour les personnes handicapées

Le 28 mai 1985, la Chambre des communes ordonnait «qu'un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture soit constitué pour examiner les rapports annuels du ministre responsable de la condition des personnes handicapées et pour faire rapport à la Chambre et lui soumettre des recommandations sur lesdits rapports et sur des questions qui lui auront été déférées par la Chambre». C'est ainsi que le Comité parlementaire des personnes handicapées a vu le jour.

Actuellement, le Secrétaire d'État est également Ministre responsable de la Condition des personnes handicapées. Selon le rapport annuel du Secrétariat d'État de 1984-1985, le Secrétariat, Condition des personnes handicapées épaula le Ministre, qui «doit veiller à ce que s'améliore la qualité de vie des personnes handicapées. Il contrôle et facilite les initiatives fédérales qui visent à l'intégration des personnes handicapées dans la société canadienne pour qu'elles y soient considérées au même titre que les autres. Il exerce son activité sur la scène nationale auprès de toutes les administrations publiques et du secteur privé et, sur la scène internationale, auprès de certaines organisations internationales telles les Nations Unies». À toutes fins pratiques, le mandat du Comité parlementaire est aussi vaste que celui du Ministre.

Le 9 octobre 1986, au début de la nouvelle session parlementaire, le même mandat a été repris pour le Comité sur les invalides et les handicapés et il a été décidé que M. Patrick Boyer, le révérend Roland de Corneille, MM. Bruce Halliday, Jean-Luc Joncas et Neil Young, députés, continueraient de faire partie du Comité, présidé par M. Patrick Boyer.

Les membres du Comité ont l'intention de consacrer leurs efforts à trois objectifs principaux. Premièrement, nous comptons suivre de près les activités des ministères et organismes fédéraux, en nous intéressant surtout à celles que les personnes handicapées estiment les plus importantes. À cet égard, nous tenterons notamment de faire en sorte que les recommandations destinées aux Canadiens handicapés, recommandations que le Gouvernement du Canada a déjà approuvées en principe, soient effectivement appliquées. Deuxièmement, nous reconnaissons notre obligation de sensibiliser le public et d'informer les responsables des ministères et organismes fédéraux sur les façons d'aider les personnes handicapées à jouer un rôle plus actif au sein de la société et à être des citoyens à part entière. Troisièmement, estimant avoir un rôle de catalyseur à jouer pour traduire la politique dans les faits, nous favoriserons la collaboration de tous ceux qui s'intéressent au bien-être des Canadiens handicapés.

Le Comité reflète la volonté de la population canadienne et il lance un «appel à l'action» là où les institutions ne répondent pas aux attentes du public.

3. Comment aborder la tâche qui nous incombe

Nous nous rendons compte que de nombreux groupes de travail, commissions et groupes analogues ont, ces dernières années, tenu des audiences publiques partout au Canada sur plusieurs questions intéressant les personnes handicapées. Les rapports et les recommandations qui ont découlé de ce processus nous aideront à évaluer les